

Quelques précisions sur l'assainissement

Rappel de la législation

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 précise que les communes sont responsables du contrôle des installations d'assainissement autonome.

Ce contrôle devra être mis en place au plus tard le 31 décembre 2005.

La DTU 64-1 donne les modalités générales d'établissement de l'assainissement non collectif. Les prescriptions techniques sont données par l'arrêté du 6 mai 1996.

État du dossier à Bonnut :

Création du syndicat

Le 9 novembre 1995, le Conseil municipal a décidé de former avec les 23 autres communes du Syndicat d'Adduction d'Eau Potable (AEP) le syndicat intercommunal d'assainissement des trois cantons.

La commune a décidé d'adhérer à cet organisme pour établir un schéma directeur d'assainissement sur l'ensemble du territoire.

Les représentants de Bonnut au syndicat sont le maire et Alain Laborde.

Le schéma directeur

Une étude dirigée par le syndicat a été faite en 1997, le schéma directeur peut être consulté en mairie.

Assainissement collectif

Le 9 juillet 1998, les dirigeants du syndicat sont venus à Bonnut pour expliquer le dossier : ils ont conclu que le schéma prévu pour l'assainissement collectif du bourg serait éventuellement reconsidéré et qu'avant toute mise en chantier, il y aurait enquête publique.

À ce sujet, on trouve dans la circulaire n° 97-49 de l'hygiène et santé publique relative à l'assainissement non collectif le passage suivant :

« Les deux premiers critères à prendre en compte (pour la répartition des zones d'assainissement non collectif et collectif) sont la densité de population et le mode de répartition de l'habitat. Dans les petites communes, l'habitat suit une tra-

dition très forte, qui peut induire des contraintes importantes. Par exemple l'implantation des habitations et le rejet des eaux du côté opposé à la rue peut obliger à choisir des solutions non collectives alors même que le choix collectif était souhaité et économiquement possible. »

L'administration cite donc précisément le cas de Bonnut, a ceci près que le collectif n'est ni souhaité ni économiquement intéressant.

Tout ceci pour dire que la question du collectif n'est pas urgente.

Assainissement non collectif

Les conventions

Le 9 juillet, les responsables du syndicat nous ont demandé de distribuer aux intéressés le règlement pour l'assainissement non collectif et les formulaires pour deux conventions qui devaient revenir au syndicat le 1^{er} septembre 1998.

Vous avez lu dans le *Paperòt* que la mairie a demandé un délai pour renvoyer les réponses.

Quelques réactions de Bonnutiens nous font penser que l'information n'a pas été suffisante pour décider de signer ou non les conventions.

Il faut savoir que la commune a confié au syndicat la mission de contrôle des installations. La réhabilitation et l'entretien sont des actions décidées par le syndicat mais la commune n'a pas le pouvoir de décider qui va réhabiliter ou entretenir vos installations.

Le syndicat, qui désire intervenir dans la réhabilitation et dans l'entretien, vous propose donc des conventions pour accord préalable à signer. Le contrat définitif que vous signerez plus tard sera passé entre le propriétaire du logement et le syndicat pour la réhabilitation et entre l'occupant et le syndicat pour l'entretien.

Les contrats peuvent être liés dans la mesure où une installation réhabilitée par le syndicat avec participation de subventions publiques devra être entretenue par le syndicat sous peine de devoir rembourser les subventions obtenues.

La convention préalable de réhabilitation vous engage par l'article 8 à accepter une étude du projet chez vous, il est gênant de ne pas trouver dans ce document l'évaluation du coût de cette étude et les conditions du paiement surtout pour ceux d'entre nous qui décideraient après étude du devis de ne pas passer la convention définitive avec le syndicat.

Pour la convention préalable relative aux opérations d'entretien, elle engage son signataire à confier l'entretien au syndicat ; aucune clause ne précise le coût du service, rien non plus sur la possibilité de s'adresser à une autre entreprise si le service ne convient pas.

Ces questions méritent d'être débattues avec les responsables du syndicat, les réponses qui seront apportées peuvent modifier la décision de signer ou non. La loi impose la date du 31 décembre 2005 pour la mise en place du contrôle, nous avons donc un peu de temps pour y penser.

La redevance

La redevance serait de 195 F par an hors taxes, c'est-à-dire 205,72 F TTC avec une TVA à 5,5 %.

Dans la communication du syndicat, cette redevance est perçue pour le contrôle (obligatoire à partir de 2006) des installations d'assainissement non collectif.

Le syndicat a décidé de démarrer le contrôle à partir de 1998, vous devrez donc payer chaque année cette redevance qui vous donnera droit à un contrôle de vos installations une fois tous les 4 ans.

Il apparaît dans le rapport annuel 1997 du syndicat que cette redevance tient compte de :

- un contrôle terrain tous les 4 ans chez chaque particulier ;
- les frais de fonctionnement du syndicat ;
- l'emprunt réalisé pour la construction du bâtiment du syndicat.

L'assemblée délibérante du syndicat a donc approuvé la perception de cette redevance...

(À suivre...)



C'est bien une manifestation : on voit la banderole, mais où sont les casseurs ?

PHOTO PH. MOULIA

Un troisième maître d'école à Bonnut

PARMI les événements marquants de cette rentrée, nous avons pu constater une augmentation du nombre d'élèves inscrits à l'école de Bonnut, ce qui est très bon signe ! Mais cette progression entraîne une surcharge d'élèves dans les classes si un poste d'enseignant supplémentaire n'est pas rapidement créé.

Comme le soulignait le président de l'association des parents d'élèves, Jean-Michel Malazzi, ce besoin n'est pas éphémère car, pour cette année 98-99, seulement deux élèves sont en CM2, et si l'on prend en compte les inscriptions des années prochaines, on constatera que le nombre d'élèves sera stable, dans le cas le plus défavorable, voire en légère progression, sur une période d'au moins quatre ans, en prenant en compte les jeunes qui sont, potentiellement, rapidement scolarisables. Un troisième poste de maître d'école à Bonnut n'est donc pas superflu pour dis-

penser un enseignement de niveau satisfaisant pour les enfants.

Au travers des différents pourparlers auprès des représentants de l'académie de Bordeaux, rien ne semblait indiquer que l'issue de la demande serait favorable à la création d'un poste d'enseignant supplémentaire. C'était sans compter sur le dynamisme et la volonté d'aboutir de l'association des parents d'élèves qui organisa, dès la rentrée scolaire, une journée d'action pour sensibiliser le recteur de l'académie sur la nécessité incontournable de nommer un troisième maître d'école à Bonnut. Parents, élus locaux et sympathisants se sont donc réunis, au sein même de l'école, pour une journée de revendication. La presse locale s'est, d'ailleurs, fait l'écho de cette manifestation. Cet effort n'a pas été vain puisqu'un maître d'école a été nommé dès cette rentrée 98.

Séance du 27 mars 1998

Présents : Messieurs Jean Poeydarriou, Jean Lacazedieu, Jean Michel Brasquet, Alain Laborde, Henri Brisé, André Marladot, Mesdames Nadine Forsans et Pierrette Lapeyre.

Absents : Roland Lagouarde qui a donné procuration à André Marladot, Bernard Lamazère procuration à Henri Brisé, Claude-Marcellin procuration à Jean Poeydarriou.

Absent excusé : Serge Destugues.

Compte administratif 1997

Le compte administratif 1997 est adopté à la l'unanimité (2 abstentions).

1. Opérations exercice.

Investissements

Dépenses ou déficit reporté . . . 839 476,14
Recettes 575 426,79
Résultat - 264 049,35

Fonctionnement

Dépenses 1 505 393,60
Recettes ou excédent reporté . 2 283 283,86
Résultat 777 890,26

Résultat global de clôture

Excédent 513 840,91
Reste à réaliser 36 450,00
Excédent définitif 477 390,91

2. Affectation des résultats de 1997

Le conseil municipal à l'unanimité, après avoir constaté un résultat de fonctionnement de 777 890,26 F, décide de l'affecter comme suit :

— en section d'investissement du budget primitif 1998 au compte excédents de fonctionnement capitalisés pour un montant de 264 049,35 F

— en section de fonctionnement du budget primitif 1998 au compte excédent de fonctionnement reporté pour la somme de 513 840,91 F

Taux des impôts locaux pour 1998

Le conseil municipal, à l'unanimité, considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de 699 302 F, fixe les taux d'imposition pour l'année 1998 comme suit.

	Taux 97	Taux 98	Bases 98	Produits 98
Taxe habitation	9,08	9,08	2 710 000	246 068
Foncier bâti	8,54	8,54	1 925 000	164 395
Foncier non bâti	38,10	38,10	394 000	150 114
Taxe professionnelle	7,75	7,75	1 790 000	138 725
				699 302

Produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, année 1998

Monsieur le Maire signale au conseil municipal que la participation des communes pour

l'année aux charges de fonctionnement du SIETOM de Chalosse s'élève à 133 F par habitant soit 91 371, à laquelle s'ajoute une contribution supplémentaire de 6,30 F par habitant soit au total 4 328. Cette participation correspond aux charges de fonctionnement des déchetteries.

Le conseil municipal fixe donc à 95 699 le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à encaisser au profit de la commune pour l'année 1998.

Budget primitif 1998

Dans ce budget, les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à la somme de 2 307 994 F.

Les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à la somme de 1 513 284 F.

Équipement, opérations votées :

Acquisition matériel informatique 16 785
Aménagement de la place (près du bar) . . 42 450
Acquis. matériel de transport (voiture) . . 50 000
Acquisition faucheuse d'acotement . . . 55 000
Aménagement salle postscolaire 840 000
Participation syndicat d'électrification . . 30 000

Opération Numéruée

Le maire fait part à l'assemblée du souhait des communes regroupées dans la communauté de communes de procéder à la dénomination des voies et au numérotage des habitations et de tout autre local.

France Télécom se propose d'aider matériellement et techniquement les communes dans une opération de désignation des voies de circulation et de numérotage des habitations et de tout local susceptible de recevoir une installation téléphonique.

France Télécom fournira gratuitement les plaques de dénomination des rues, éventuellement des lotissements et quartiers ainsi que les plaques de numérotation des habitations.

Les communes, pour leur part, se chargeront de l'étude, de la mise en place sur plan des rues et des habitations et de la pose des plaques sur le terrain.

La communauté de communes prendra en charge la fourniture des poteaux supports.

La commande groupée sera établie par la communauté de communes.

Oui l'exposé du maire et après avoir délibéré le conseil décide d'adhérer à l'opération Numéruée et autorise le maire à signer la convention.

Approbation rapport annuel du service public de l'eau potable

Pour satisfaire au décret du 6 mai 1995 et conformément à l'article L 224-5 du Code général des collectivités locales, le président de l'Assemblée invite le conseil municipal à se prononcer sur le rapport annuel, exercice 1996, du service public de l'eau potable élaboré par le Président du Syndicat d'adduction d'eau potable de la région d'Artix, rapport destiné à l'information des usagers. Le rapport a déjà été présenté à la dernière assem-

blée générale et transmis aux 24 communes du syndicat pour approbation.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité (2 refus de vote) le rapport, demande dans un souci d'équité pour les contribuables que les tarifs soient uniformisés pour l'ensemble des communes adhérentes au syndicat et charge, le maire d'afficher le présent rapport.

Désignation d'un membre du conseil pour les élections au Centre régional de la propriété forestière.

Alain Laborde est désigné pour siéger à la commission communale chargée de l'établissement de la liste électorale en vue de l'élection en 1999 des Administrateurs des centres régionaux de la propriété forestière.

Électrification rurale programme FACE 1997

Le maire informe le conseil municipal qu'il a demandé au Syndicat départemental d'électrification des Pyrénées-Atlantiques de procéder à l'étude des travaux de renforcement BT du poste n° 12, Massou.

La présidente du syndicat a informé la commune du coût estimatif des travaux à réaliser : 37 166,70 + 4 178,94 d'honoraires et imprévus. Ces travaux ont été confiés à l'Entreprise Industrielle S. O.

Le financement des travaux sera donc établi de la façon suivante :

Participation du FACE 28.618,36
Affectation TVA récupérée 6.983,40
Participation communale 5.743,88

Questions diverses

— Le conseil municipal décide d'agir avec fermeté si l'état du chemin de Gayou se dégrade et d'envoyer une mise en demeure sous 48 h pour appliquer la réglementation en matière de voirie communale.

— Le conseil souhaite se renseigner sur le projet Natura 2000 avant de délibérer sur ce sujet.

— Bar Chez Marcelle, le rapport de l'étude de la CCI est en cours ; M. le Maire est chargé de contacter M^{me} Le Galiard.

— Des auréoles ont été constatées sur certaines plaques d'isolation au hall des Sports, côté fronton. Suite à l'entrevue avec Aquitaine Isol, il est décidé de contacter l'entreprise Feugas afin de vérifier l'étanchéité de la bordure coté fronton de cette salle.

— Suite à une demande urgente de la commune de Saint-Boès, le Conseil décide de facturer l'intervention du tracto-pelle à 200 F de l'heure.

— Le programme voirie a été établi et les travaux débiteront prochainement.

— Le contrat CES de M. Gardère se termine le 31 mai 1998. Le conseil décide d'engager les démarches pour obtenir un nouveau contrat CES administratif afin d'aider la secrétaire de mairie dans ses tâches qui sont de plus en plus lourdes.

montée aux fond de ses poches avec quelques talosses...), puis il avait sa bouteille de limonade. Arrivé au ruisseau, il mettait sa bouteille dans l'eau et taillait une canne dans une branche de noisetier, montait sa ligne et pêchait en suivant le cours de l'eau. Mais un autre gamin, ce h... de p... de Jean-Marie Larrégneste, malin comme un renard et connaissant ses intentions, le suivait et lui « fauchait » sa bouteille ! À l'époque Edmond habitait chez Barthouil, des fois, il partait à l'Oursau avec la savonnette pour se baigner.

Roger, adolescent, puisait du sable dans l'Oursau avec de grands paniers en osier à deux anses, pour le revendre aux maçons.

Les écrevisses étaient nombreuses à Bonnut il n'y a pas si longtemps que ça. On en trouvait des qui faisaient jusqu'à vingt centimètres au moulin de Ranquine, le long du Marthian. On déposait des balances au fond de l'eau, avec une grosse olive dessous pour qu'elles restent droites ; comme celles que mettait le père de chez Guichenuy qu'Edmond s'empressait de relever la nuit pour piquer les écrevisses.

Ou bien on préparait des fagots de sarments, avec quelques morceaux de mou de mouton (de poumon, de fraise...), imprégnés d'essence térébenthine ; les écrevisses rentraient dans les fagots et s'accrochaient, gourmandes, au mou... il n'y avait plus qu'à les cueillir (Rina n'aimait pas les nettoyer : ça grouille et ça pince !)

Et les anguilles ? Edmond en attrapait

avec une nasse, au pont de Lavignotte, sur le Yoy. Roger me dit, lui, qu'avec la peau d'anguille tannée, très dure, attachée à un barrot, on faisait des fléaux pour battre le grain, et va de ce pas m'en chercher trois dans son « musée ».

Edmond me raconte comment pêcher le cabot ; une technique — qui a fait ses preuves — d'un vieux de Bonnut maintenant disparu : « Tu cherches un bel essaim de frelons. Tu te fais une torche avec de la paille que tu enflames sous l'essaim. Les frelons ont les ailes qui brûlent mais tombent vivants par terre. Tu les ramasses et tu les mets dans une bouteille de limonade à clapet. À clapet surtout ! pour ne pas qu'ils s'échappent en remontant le long du goulot ! Près de la rivière, tu sors tes frelons, tu leur coupes la tête et, dans le corps, tu y glisses une coque du levant (graine qui vient de l'Inde, grosse comme un pois chiche). Tu balances tes frelons à l'eau et tu verras les cabots, friands de ceux-ci, se jeter dessus et être aussitôt endormis par l'effet vénéneux de la coque. » Ce qu'il ne me dit pas, je me suis renseignée par la suite, c'est que les poissons attrapés doivent aussitôt être vidés sur place avant l'assimilation par leur organisme de ce poison hautement mortel ! Lui n'a jamais essayé... pas folle la guêpe !

Aucun ne se souvient d'avoir vu des truites dans l'Oursau autrefois... Et (surtout) aucun ne me parle des techniques de braconnage d'aujourd'hui...

COLETTE LAMAISON

(À suivre)

La prochaine fois, nous verrons comment la Gaule Orthézienne s'occupe de nos ruisseaux...



À vos carnets...

Jazz Naturel à Bonnut

COMME tous les ans maintenant, Bonnut accueillera en février, dans le cadre du festival Jazz Naturel, un groupe Gospel en l'église Sainte-Marie. Il s'agit d'une formation, originaire de Bordeaux, relativement jeune qui commence à se faire un nom parmi un public averti. Ils se sont notamment produits sur les scènes de Blaye, Arcachon, Châtellerauld, Nantes. La presse rend hommage à leurs prestations.

Les musiciens de ce groupe ont, avant tout, une formation de musique classique. Le Jazz ne faisait pas partie de leur registre, mais, au fil de leurs rencontres, ils ont peu à peu évolué vers le blues et la chanson. Ils en ont gardé un intérêt pour les arrangements musicaux qu'ils ont enrichis de couleurs subtiles qui maintiennent l'attention du spectateur par un habile jeu de contrastes. Leur répertoire est un catalogue d'influences qui allient la tradition des standards et le jazz plus actuel pour créer un climat ouvert et convivial. C'est ainsi que vous reconnaîtrez les morceaux issus des chapitres du Jazz des années 1950/60. Leurs élans mélodiques sont issus des prestigieux Gershwin, Cole Porter, Duke Ellington, Horace Silver...

Ainsi Laurent Maur à l'harmonica, Thierry Lujan à la guitare, Timo Metzmakers à la contrebasse, Guillermo Roatta à la batterie, se retrouvent réunis autour de la voix d'Isabelle Drault pour former le groupe « Isabelle Drault Jazz Quintet ».

Dores et déjà, réservez votre dimanche 14 février 1999 après-midi pour assister, en l'église Sainte-Marie, au dernier spectacle Jazz Naturel de ce millénaire. L'horaire sera finalisé en fonction des offices religieux et de la disponibilité du groupe.

Les pieds dans l'eau...

La pêche à Bonnut (première partie)

POURQUOI n'avez-vous pas encore parlé de la pêche à Bonnut ? Cette question (légitime) a été posée par Michel Arénas, le président de la Gaule Orthézienne qui, le hasard faisant, travaille à l'imprimerie Moulia et a donc l'opportunité de lire les *Saisons de Bonnut* avant les Bonnutots eux-mêmes !

Nous nous excusons de ne pas avoir pu traiter de ce sujet important pour les pêcheurs plus tôt... Après la chasse, voici la pêche...

Il sera fait, premièrement, honneur aux anciens pêcheurs bonnutots et Michel Arénas répondra, en deuxième partie (la prochaine fois), aux questions qu'on lui a posées.

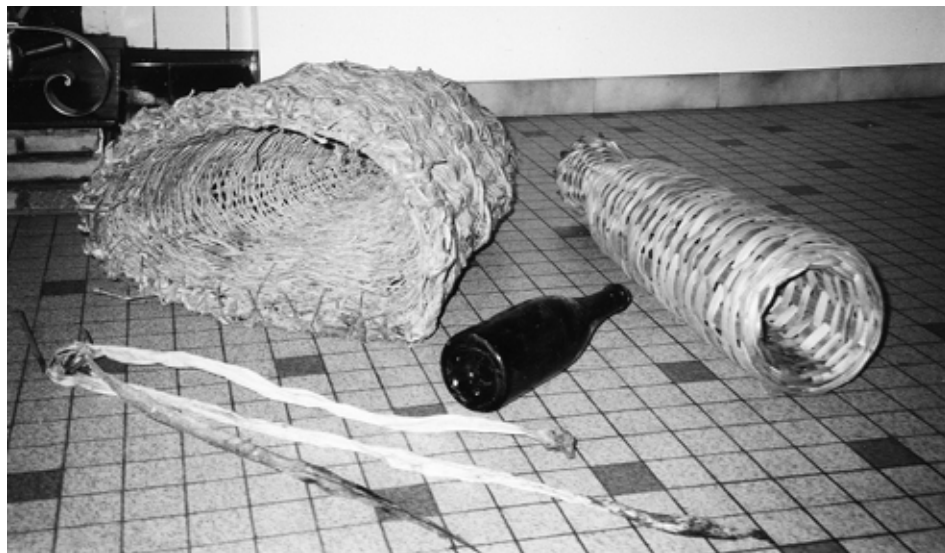
Avertissement : ne vous aventurez pas à vous essayer à la plupart des techniques de pêche ci-dessous ; aujourd'hui, elles sont formellement interdites ; à Bonnut, nous avons un garde assermenté ! si jamais il venait à passer par là...

Il y a bien des années de cela, certains s'en souviendront, la pêche au village était celle de l'écrevisse, de l'anguille, du vairon (le pesquit !) et du goujon. La truite est arrivée plus tard ; carnassière, elle se nourrit de tous les alevins quelle trouve dans son territoire et la « pollution » n'est pas seule responsable de la disparition des pêches fabuleuses d'antan, une nouvelle demande de pêche l'est aussi...

L'outillage du parfait pêcheur moderne, tout le monde le connaît : une magnifique canne à pêche (plus elle est chère, meilleure elle sera...), un assortiment de plombs, hameçons, fils, et autres « gadgets » absolument nécessaires...

L'outillage du parfait pêcheur autrefois ?

Roger de Poundicq raconte que l'on pêchait le goujon avec des nasses faites en osier — appelées *vimiadas* en béarnais — ou en fer ; il m'en a montré une, conservée dans son « mini-musée personnel », en forme de grande bouteille ou d'amphore tressée et une autre, qu'il



Ce matériel de braconnage fait désormais partie du musée personnel de Roger... les lanières du premier plan sont des peaux d'anguilles très solides !

s'est fabriquée, en forme de gros « piège à rats » en osier. Le goulot de cette « bouteille » était bouchonné et les poissons rentraient par le fond de la nasse que l'on couchait dans un courant du ruisseau dont les rives étaient à cet endroit-là très rapprochées, il suffisait alors de combler la droite et la gauche de l'appareil avec des branches et des pierres pour que les poissons n'aient pas la possibilité de passer par l'ouverture.

Gamin, il relevait vers minuit les nasses en fer du petit vieux Lalaurette, de chez Labaig, pour lui voler ses poissons ; malheureusement, celui-ci s'en est rendu compte et lui avait mis la main dessus et l'avait dit à ses parents ; on s'imagine la suite... car à l'époque, lui-même n'avait pas de vraies nasses, il s'en était fabriquées plusieurs avec des bouteilles de champagne, dans lesquelles il faisait un trou dans le cul renforcé (on en cassait trois pour en avoir une !) et l'attachait avec une ficelle à un bois dans le ruisseau.

Le meilleur endroit pour les goujons et les pesquits était la Banère (détournement de l'Oursau pour l'alimentation en eau du moulin de chez Séreys), ce que m'a confirmé Raphaël de chez Guichenuy qui, comme Roger, les attrapait lui-aussi à la nasse.

Une petite anecdote en passant : ce jour-là, j'ai rencontré Élise qui a son permis de pêche en poche ; et oui, à 74 ans, elle se trouve la doyenne des pêcheuses de Bonnut ! L'année dernière quelle ne fut pas sa stupéfaction quand elle sortit une énorme anguille d'environ soixante centimètres de l'eau ; elle s'est empressée de la tuer à coups de pied tellement elle a eu peur ! Il n'empêche que, cette année, elle est encore partante, car elle a toujours pêché, même des pesquits depuis le pont du petit ruisseau qui passe derrière chez Labarthe.

Edmond de Bernat, lui, partait avec son « rapetout », un sac de toile qui était traîné dans le ruisseau tendu par deux longs manches en bois ; l'un des derniers qu'il s'était faits était avec de la vieille toile que le facteur René lui avait donné (du temps où celui-ci faisait aussi les sommiers) ; il l'a gardé si longtemps que maintes fois Rina a dû le lui rapiécer ! (dans ce cas là, on peut dire rapiécer ! ce qui veut dire la même chose que rapiécer !) Attention, avec ça, on en attrapait des pesquits !

Il se rappelle que, petit, sa mère l'envoyait au catéchisme ; au lieu d'aller écouter les leçons de monsieur le curé, il partait au bord de l'Oursau (il avait pris le soin de mettre auparavant une ligne

Séance du 20 avril 1998

Début de séance : lecture du compte-rendu de la séance du 27 mars dernier.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Embauche d'un employé communal

Lundi 20 avril, à partir de 14 heures, les candidats intéressés par le poste d'employé communal en remplacement de Bernard Brisé, prétendant à la retraite, ont été reçus par le maire et ses adjoints.

En fonction des critères qui avaient été préalablement établis, le maire présente, ce jour, les deux candidats susceptibles de pourvoir ce poste. Laurent Lapeyre est retenu.

Modernisation de l'équipement informatique actuellement installé

Un ordinateur *Pentium 233 MMX* de marque *IBM*, d'une capacité disque de 2 Go et de 16 Mo de mémoire vive, ainsi qu'une imprimante Laser, 6 p./min, de marque *Hewlett Packard* vont être bientôt installés.

Aménagement de la salle postscolaire.

D'après un rapport des services de sécurité, cette salle, qui reçoit du public, doit être mise aux normes de sécurité.

Le 13 novembre 1997, sous la présidence du maire, la commission bâtiments, s'était réunie avec mesdames Duchêne et Ferricelli afin de déterminer les besoins d'aménagement de cette salle. En voici le résumé.

L'utilisation de la salle postscolaire se fait principalement pour :

- les cours de gymnastique de l'école ;
- les cours de gymnastique pour adultes animés par M^{me} Duchêne ;
- les lotos des différentes associations ;
- des manifestations et réceptions, telles que les vins d'honneur...
- les jeux de cartes des aînés ;
- les spectacles de théâtre et variétés...

Les aménagements demandés par les utilisateurs sont principalement :

- mise aux normes de sécurité, une précision sur ces normes est demandée ;
- réfection de la toiture et du plafond ;
- isolation thermique et phonique ;
- chauffage et ventilation ;
- équipement électrique et sonorisation ;
- construction de toilettes pouvant accueillir des handicapés ;
- local fermant à clé pour le stockage du matériel ;
- réfection des coulisses ;
- prévoir une modularité de la salle par des cloisons mobiles ;
- prévoir une circulation et les évacuations du bâtiment ;
- aménager une rampe d'accès pour les handicapés ;
- donner plus de luminosité à la salle,

avec une ouverture côté sud, par exemple.

— Est-il nécessaire de conserver l'escalier vers la cave ?

Une demande de subvention au titre de la DGE (dotation globale d'équipement) a été faite.

La mise aux normes de sécurité représente un montant HT de 366 234 F. Ce poste est subventionnable à 50 %.

La réfection et l'aménagement de la salle représente un montant de 331 401 F. Ce poste est subventionnable à 25 %.

Parallèlement des études concernant la sonorisation avec installation de haut-parleurs avec microphones ainsi que la possibilité d'installer un système de projection sur écran 4 x 3 mètres sont menées.

Nous avons reçu une réponse favorable concernant la DGE. Bonnut devrait percevoir (francs HT) :

Concernant l'aménagement 82 850
Mise aux normes de sécurité 183 117

Également une demande d'aide a été faite auprès du Conseil général, elle devrait être d'un montant s'élevant à 69 924 F.

Salle polyvalente

Pour l'ouverture de la porte des cuisines, le ressort de rappel de l'ouverture de la porte vers les cuisines de la salle polyvalente, placé vers l'extérieur, provoque une gêne lors de l'utilisation du fronton. Il semble que la pose de ce rappel soit conforme car l'ouverture d'une porte doit se faire à droite dans le sens d'une évacuation. La question d'un placement différent sera posée.

Des infiltrations d'eau de pluie persistent, les entreprises Feugas pour les faîtières et Sault pour les cheminées d'aération seront conviées afin d'en déterminer les origines.

Travaux d'entretien à l'école

Un devis pour la réfection des peintures des vasistas et fenêtres de l'école sera demandé auprès de l'entreprise Lapos.

Pour les petits travaux d'intérieur concernant, entre autres, le carrelage de la salle de classe du premier étage qui est soulevé par endroits, il sera demandé aux employés communaux de réaliser cette réfection.

Projet d'assainissement

Le jeudi 24 avril, M. Gimènes, président du syndicat des eaux d'Artix, présentera les résultats de l'étude sur le projet d'assainissement concernant l'ensemble des communes du canton.

Containers supplémentaires

Trois containers supplémentaires vont être commandés, un pour le quartier Biélé, un pour la salle des fêtes, un pour le quartier Denion-Casaus.

Entretien de la forêt communale

L'Office national des Forêts propose de faire l'entretien de la forêt communale et d'installer en même temps une protection

contre les chevreuils. Le coût de cette opération est de 1 206 F.

Élagage d'arbres

L'entreprise Sandres effectuera l'élagage et l'abattage d'un arbre gênant, dans le quartier Gauch.

Achat d'un broyeur d'accotements

L'achat d'un broyeur d'accotements sera fait auprès de l'entreprise Chrestia. Il s'agit d'un rotofaucheur de marque *Berry* pour un montant HT de 44 000 F.

Aménagement du bourg près du bar

Claude Demarsan, conseiller, expose à l'aide d'un plan, un projet d'aménagement des parcelles 296 et 297, avec la création d'un parking et d'un terrain de jeux de boules sur deux niveaux permettant de rejoindre le parking existant derrière la Mairie.

Amélioration de l'habitat

Un formulaire d'information concernant les subventions pour l'aménagement de l'habitat des particuliers sera distribué en même temps que les *Saisons de Bonnut*. La réponse doit être faite avant le 15 mai 1998.

Projet d'installation d'un nouveau silo de stockage aux Éts Lur-Berri :

Le projet est l'installation de trois tours de stockage de grains supplémentaires à côté des hangars de stockage actuellement installés.

Cette extension nécessite une enquête d'utilité publique, un avis d'enquête sera distribué en même temps que les *Saisons de Bonnut*. En mairie, un registre pour consigner les observations est à la disposition des habitants.

Attention danger !

Enfants, veaux, vaches, cochons, tracteurs et autres sont des hôtes permanents des routes tortueuses, vallonnées, étroites de nos campagnes et qui parfois peuvent se trouver très encombrées. Un encombrement moins rectiligne et organisé que sur les autoroutes des vacances. Et pourtant beaucoup d'automobilistes et motocyclistes qui empruntent ces gentils chemins oublient les multiples dangers qui peuvent surgir n'importe où et en particulier aux alentours des fermes et dans le bourg. Nos paysans ne peuvent pas toujours prévoir les réactions souvent imprévues et inattendues de leurs animaux, pas plus que les parents ne sont toujours omniprésents auprès de leurs enfants.

Donc usagers des routes de notre village réduisez votre vitesse et dans le cas présent plus que dans d'autre mieux vaut prévenir que guérir.

Bonne route et soyez prudents et responsables.

Séance du 29 Mai 1998

Tous les membres sont présents excepté Jean-Michel Brasquet, Henri Brisé et Serge Destugues qui a donné procuration à André Marlodot.

Compte de gestion du receveur municipal

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de tous les éléments, déclare que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 1997, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part. Adopté à l'unanimité, une abstention.

Projet Lur Berri.

Le maire rappelle que l'enquête d'utilité publique concerne la construction de trois silos de stockage de 30 m de hauteur pour le compte du groupe Lur Berri. Cette enquête a duré un mois et a suscité assez peu de remarques. Seulement quelques habitants, riverains des installations ont fait part de leurs soucis concernant le bruit et les émissions de poussières principalement. L'entreprise s'est engagée à respecter les consignes données dans le dossier d'enquête, à savoir, l'installation de filtres pour la poussière et la plantation sur mamelons de terre pour limiter les nuisances sonores. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de donner un avis favorable à ce projet.

Extension des compétences de la CCCO (communauté de communes du canton d'Orthez)

Le maire rappelle que lors de son institution, il n'a pas été intégré dans les statuts de la communauté de communes la notion de « conduite d'actions d'intérêt communautaire » comme le prévoit l'article L.5214-1 du Code général des collectivités territoriales.

Il propose à l'assemblée de se prononcer sur un éventuel élargissement des compétences de la Communauté de Communes à la mise en œuvre d'action d'intérêt communautaire dans le cadre de missions ponctuelles et spécifiques.

Il précise que la CCCO interviendrait à la demande des communes sur les opérations bien déterminées sans transfert de compétence ; le contenu, la durée et le financement des missions seraient fixés par convention entre la communauté et les communes concernées.

La CCCO serait mandatée par délibération du conseil municipal des communes intéressées.

Il précise également que le contenu du champ d'intervention de la communauté sera par nature d'intérêt communautaire.

Après avoir délibéré, le conseil à l'unanimité, décide de confier la compétence « mise en commun de moyens pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire » à la communauté de communes du canton d'Orthez.

Actualisation des POS et cartes communales sur le secteur d'Orthez

Le maire rappelle à l'assemblée que l'étude d'urbanisme relative à la révision de la carte communale concernant la commune est prévue pour l'année 1999. Il signale que la communauté de communes propose dans le cadre de sa compétence dans la « mise en commun des moyens pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire » d'engager un chargé d'étude en contrat de travail à durée déterminée pour la réalisation de cette mission. Une convention de mise à disposition de personnes serait signée entre la CCCO et les communes intéressées. La CCCO facturerait le travail du chargé d'étude en fonction du temps réellement passé dans chaque commune. La commune percevrait directement la DGD (dotation générale décentralisée). La durée de la mission est d'environ un mois à un mois et demi par commune.

Après avoir délibéré, le conseil municipal considérant que l'étude générale d'urbanisme sur le territoire de la communauté est d'intérêt communautaire. Il décide donc de confier la révision de la carte communale à la communauté de communes dans le cadre de sa compétence dans la mise en commun de moyens pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, sollicite de l'état la DGD et autorise le maire à signer avec le président de la communauté de communes la convention qui fixe les modalités d'intervention du chargé d'études.

Projet salle post-scolaire

La subvention demandée au Conseil général a été refusée. Celui-ci a considéré que la population de la commune est supérieure à 500 habitants et que le projet dépasse la somme limite de 400 000 F.

Étude des plans : le positionnement des sanitaires ne faisant pas l'unanimité, il est demandé à M. Joly, architecte à la Maison des Communes, de revoir celui-ci. Une réunion est prévue le 11 juin à 17 h 30 sur les lieux pour trouver une solution satisfaisante.

Travaux de maçonnerie : lors de la visite à la Maison des Communes, le maire a réitéré sa demande de pouvoir utiliser le personnel communal pour effectuer certains travaux. Il lui a été répondu que les compétences du nouvel employé communal, maçon de métier, pourront être utilisées, avant le lancement de l'appel d'offre.

Divers

École

À la rentrée scolaire 1998-1999 M^{me} Féricelli sera en congé de maternité et M^{lle} Vignau demande sa mutation pour se rapprocher de son domicile. Ces départs vont occasionner à nouveau des mouvements de poste. M. Lacazedieu propose de demander un rendez-vous à l'inspecteur d'académie afin de trouver une solution favorable pour l'école et

ainsi éviter les perturbations répétées que ces changements (légitimes de la part des maîtres) occasionnent aux élèves.

Travaux au groupe scolaire

Un devis a été demandé à l'entreprise Lapos pour évaluer les travaux de peinture prioritaires. Le plus urgent concerne les avant-toits et les menuiseries extérieures. Le devis comprend également la réfection du sol d'une classe à l'étage, montant : 35 036,70 F. La réfection du sol pourra être réalisée par les employés communaux.

Logement Antoinette

Les difficultés se dessinent pour l'évacuation des eaux usées de l'appartement. MM. Pierre Fouques et Jean Dugachard ne sont pas disposés à faire des concessions pour trouver un compromis. Le conseil se voit contraint de mettre ce projet en attente.

Lotissement

Pour faciliter l'évacuation des eaux pluviales, il est décidé, suivant l'avis de M. Nello, ingénieur au syndicat d'assainissement, de mettre en place un collecteur commun et d'y brancher les évacuations de chaque lot.

SIETOM

En application du plan de collecte des ordures ménagères du département des Landes, qui incite les collectivités à favoriser le tri sélectif pour limiter au maximum le recours à l'incinération, le SIETOM de Chalosse a décidé de mettre en place le tri sélectif qui concernera en premier le verre, les bouteilles plastique et les journaux (magazines) et peut-être d'autres matières, dans les communes rurales. Dès à présent, ce projet, qui nécessitera l'adhésion de toute la collectivité, doit être porté par les élus qui ont la mission de sensibiliser et de motiver les citoyens pour ce projet qui débutera dans la commune dès la fin 1999. On aura l'occasion d'en reparler.

Retraite de Bernard Brisé

Après vingt-sept ans de bons et loyaux services, Bernard Brisé prend une retraite bien méritée. Le conseil municipal décide de lui offrir un cadeau d'adieu qui lui sera remis lors d'une réception.

(Voir article page suivante)

Merci bien...

Il ne faut pas oublier de remercier la Direction départementale de l'Équipement qui a fini par modifier l'affichage indiquant la direction à prendre pour se rendre à Bonnut qui se confondait à celle de la décharge d'Orthez. Ces indications sont maintenant présentées sur deux panneaux différents.

Dernière minute, suite à un dramatique accident de la route, il n'y a plus de panneau du tout ! Comme ça il n'y a plus de vilaine décharge ni de joli village.

Départ à la retraite de Bernard Brisé

NOUS connaissons tous sa mine joviale et son sourire sympathique. Nous avons tous apprécié sa disponibilité permanente et son dévouement pour notre commune. Mais voilà, comme pour chacun d'entre nous l'heure de la retraite est arrivée pour le premier de nos deux Bernard.

Pour fêter, comme il se doit, un tel événement, notre maire Jean Poeydarrieu, organisa en l'honneur de Bernard Brisé, un vin d'honneur, autour duquel étaient réunis le conseil municipal, l'ensemble du personnel communal, ainsi que les personnes qui souhaitaient prendre part à cet hommage. Avant d'offrir un fort joli bouquet de fleurs à madame Brisé et une perceuse sur pied à Bernard, Jean Poeydarrieu le remercia pour le travail remarquable qu'il a accompli tout au long de ces vingt-sept années passées au service de notre commune. Le maire souligna son courage, son engagement permanent et sa disponibilité de tout moment sans jamais compter son temps, son autonomie et son esprit d'initiative pour toutes les tâches qu'il eu à gérer. Parmi les personnes présentes autour de Bernard et son épouse, notre ancien maire, Claude Demarsan rejoignait Jean Poeydarrieu pour remercier notre jeune retraité et nous faisait remarquer que l'arrivée de Bernard au poste d'employé municipal n'était que le résultat d'un heureux hasard.

En fait Bernard, son épouse et ses cinq enfants habitaient Ainharp, petit vil-

lage du pays basque, situé près de Mauléon. À cette époque, leur souhait était d'acheter une maison. Puis un beau jour, Bernard rencontra une personne qui vendait deux maisons, l'une située dans le bourg d'Amou, l'autre à Bonnut. Cette deuxième avait l'avantage d'être un peu plus grande, de posséder un peu de terrain et, surtout, de ne pas être en bordure immédiate de route. Ce fut le coup de foudre ! Mais voilà, il fallait aussi trouver un travail proche. Parmi les entreprises susceptibles de pouvoir l'embaucher, les pépinières Demarsan furent contactées. Il n'y avait pas d'emploi disponible mais, le hasard faisant bien les choses, le

patron de cette entreprise était aussi maire de Bonnut. Claude Demarsan demanda donc à Bernard de poser sa candidature au poste de cantonnier. Il fut choisi et c'est ainsi que pendant plus d'un quart de siècle, Bernard a rempli sa tâche sans faillir.

Nous le savons, pour Bernard, retraite ne veut pas dire inactivité, car on le sait bien : c'est quand on a rien à faire que l'emploi du temps est le plus surchargé ! Mais nous lui souhaitons, d'abord une bonne convalescence pour se remettre des opérations récentes qu'il a subies aux hanches, et surtout une bonne et longue retraite parmi nous !



Bernard Brisé et Madame, heureux d'une retraite méritée.

Laurent prend des forces pour la rude tâche qui l'attend.

Le flambeau est passé !

Ce vin d'honneur était aussi l'occasion de présenter Laurent Lapeyre qui aura à prendre la relève et assurer le travail de cantonnier. Nous connaissons tous Laurent, originaire de notre village.

D'ailleurs, dès son embauche, Laurent s'est attaqué, avec Bernard Moncaut, aux travaux qui avaient pris un peu de retard sur le planning.

Pour remplacer Bernard, Laurent Lapeyre fut choisi parmi nombre de candidats de valeur tous autant motivés les uns que les autres. Le choix fut particulièrement difficile, il n'y avait qu'un poste à pourvoir et tout le monde ne pouvait être élu. Nous le félicitons et nous lui souhaitons la bienvenue parmi nous et un bon courage.

